



Commune de Belmont-Broye ////

Procès-verbal de la séance n° 30 du Conseil général du lundi 22 mai 2023 à 19h30 à la buvette de la halle des sports à Domdidier

Personnes présentes : 7 conseillers communaux
45 conseillers généraux
(selon liste des présences ci-jointe)

Personnes excusées : Mme Lia Rosso et MM. Pascal Joye, Conseillers communaux.
MM. Longchamp Blaise, Barbey Pierre-Yves, Cuennet Marc, Terrapon Kevin et Jolliet Maurice,
Conseillers généraux

M. Dany Chardonens, Président, remercie les conseillères et conseillers généraux de leur présence ainsi que le Conseil communal et les représentants de la presse.

Pour la séance de ce soir, il prie d'excuser MM. Longchamp Blaise, Barbey Pierre-Yves, Cuennet Marc, Terrapon Kevin et Jolliet Maurice, Conseillers généraux.

Cette 30^{ème} séance du Conseil général a été convoquée selon l'avis paru dans la Feuille officielle No. 17 du 28 avril 2023, par courriel et courriers adressés aux conseillers généraux.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à son approbation et sera ensuite supprimé.

Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Merci d'annoncer votre nom et le nom de votre groupe à chaque intervention. En ce qui concerne les votes, il rappelle qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention. Ceci afin d'obtenir un décompte correct. Afin de vérifier que tous les membres ont bien reçu leur matériel de vote, il demande de lever leur carton vert.

À la suite du contrôle des présences, 45 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 23 voix. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour de ce Conseil général, M. le Président fait part de la démission de M. Médard Borgognon, du groupe UDC-Indépendants UDF après de nombreuses années au service du Conseil général de Domdidier puis de Belmont-Broye suite à la fusion des 4 communes. Le Conseil général le remercie pour son engagement politique et sa disponibilité tout au long de ces années. Conformément aux résultats des élections communales du 7 mars 2021, le Conseil général accueille M. Martial Glauser du groupe UDC-Indépendants UDF. M. Martial Glauser a été assermenté à la Préfecture de la Broye le 8 mai 2023. M. Martial Glauser se présente brièvement, il est heureux de rejoindre le Conseil général et remercie M. Médard Borgognon pour tout le travail effectué.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance n° 29 du 12 décembre 2022**
2. **Informations et réponses aux questions par le Conseil communal**
3. **Election du Président-e et du Vice-président- du Conseil général 2023**
4. **Election d'un membre de la Commission des naturalisations**

5. **Comptes 2022**
 - a) *Fonctionnement*
 - b) *Investissements*
 - c) *Rapport de gestion*
6. **Demande d'un crédit complémentaire d'investissement de Fr. 320'000.00**
Aménagements extérieurs – nouvelle école de Dompierre
7. **Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 160'000.00**
Aménagement nouvelles places de stationnement à Impasse Pré-de-la-Cour
8. **Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 100'000.00**
Aménagement places de stationnement entre voies CFF et buvette FC à Dompierre
9. **Etat de situation sur le dossier Vente des parcelles 5854 et 76 au RSSBF et Acquisition du Home les Lilas**
10. **Divers**

Aucune remarque n'étant émise, l'ordre du jour est accepté à la majorité évidente.

1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 29 du 12 décembre 2022

M. le Président demande à l'assistance s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal de la séance n° 29 du 12 décembre 2022.

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est accepté à la majorité évidente.

2. Informations et réponses aux questions par le Conseil communal

M. Le Président passe la parole à **M. Albert Pauchard, Syndic**. Il y avait 3 questions en souffrance :

		commune de Belmont-Broye/// Questions du Conseil général déposées auprès du Conseil communal		
Déposée le	Dépositaire	Libellé	Transmis au C.C.	Répondu le
31.10.2022	Jean Krebs	Coût fête de lutte à Léchelles	31.10.2022	17.05.2023
07.12.2022	Médard Borgognon	Rétention des eaux pluviales	07.12.2022	17.05.2023
12.12.2022	Ivan Thévoz	Demande d'un rapport sur les routes de Belmont-Broye	12.12.2022	17.05.2023

Il passe en revue les 3 questions et indique que les réponses ont été envoyées aux conseillers généraux concernés. En ce qui concerne la question posée par M. Médard Borgognon, il tient à préciser que le Conseil communal a décidé de lui répondre bien selon le règlement d'organisation du Conseil général (art. 53, alinéa 4) stipule que si l'auteur d'une question cesse d'être Conseiller général avant la séance au cours de laquelle est donnée la réponse du Conseil communal, la question est rayée du rôle à moins qu'elle ne soit reprise par un autre Conseiller général. Néanmoins, la question ayant un intérêt public et prépondérant et le Conseil communal a accepté d'y répondre.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic répond à la question de M. Ivan Thévoz concernant l'inventaire et l'état de nos routes communales, il mentionne de l'engagement d'une collaboratrice au Service technique. Ce poste a été pourvu par Mme Pauline Gumy qui débutera début juillet. Le but de ses premières tâches sera d'effectuer cet inventaire complet de nos routes afin que le Conseil communal puisse bénéficier de celui-ci pour pouvoir placer des priorités dans les futurs budgets.

En ce qui concerne la « forêt » de poteaux blancs à la sortie de Léchelles en direction de Russy, il y a pas mal de questions qui ont circulées au sein de la population. Pendant la période hivernale, les banquettes ont été souvent et fortement endommagées du fait que la plupart des gens roulent sur celles-ci, notamment pour croiser, au lieu de s'arrêter aux endroits qui sont prévus à cet effet. Pour protéger et préserver ces banquettes sur les bords de route, il a été décidé d'installer des poteaux blancs le long des zones où l'on ne devrait pas rouler afin de ne pas les détruire. C'est actuellement un test qui, s'il est concluant, pourrait s'étendre sur plus de routes communales.

En ce qui concerne la Place de la Gare à Léchelles et le problème du parking sauvage, certaines mesures ont été mises en place mais, avant de passer à d'autres travaux, il précise que cette place appartient aux CFF. Cependant pour essayer de trouver une solution intelligente avec les CFF, il a été décidé, dans un premier temps, de déposer une mise à l'enquête pour la pose de panneaux pour interdire le stationnement du côté du talus. Ceci devrait éviter le parcage de véhicules dans la même direction que la route. Sur la partie du territoire communal, il y a aussi des blocs de pierre qui ont été installés dans le virage pour éviter que des voitures ne s'y parquent. Un projet est en cours avec les CFF afin de pallier ce problème. Au niveau Timing, le projet routier est terminé, il manque encore quelques informations sur le cadastre souterrain. Il espère pouvoir mettre le projet à l'enquête cet été, mais au plus tard en septembre.

M. Olivier Pochon, Conseiller communal, indique qu'en ce qui concerne la STEP à Domdidier, M. Camélique nous quittera à fin juin et nous aurons le plaisir d'accueillir un nouveau responsable au 1^{er} juillet 2023.

Il rappelle que lors de la prochaine séance du Conseil général en juin, il y aura une votation sur les statuts de l'EBBV, il désire faire une séance avec la commission des eaux avant et prie les membres de venir vers lui pour fixer une date.

M. Albert Pauchard, Syndic, rajoute que le Conseil communal a reçu 2 nouvelles questions. Une question de M. Nicolas Bugnon concernant le parcage sauvage à la Gare de Léchelles à laquelle, M. Sébastien Formica vient de répondre oralement. Une réponse écrite lui sera envoyée.

Une deuxième question a été formulée par M. Blaise Longchamp demandant de revoir, si possible, le coefficient de l'impôt communal pour le budget 2024 aux vues des excédents enregistrés lors des derniers exercices de la Commune.

M. Albert Pauchard tient également à informer de l'engagement de Mme Nathalie Grosso au Service du Contrôle des habitants depuis quelques semaines.

M. Ivan Thévoz, groupe UDC-Indépendants UDF, concernant la réponse de M. Sébastien Formica pour le rapport sur les routes, il souhaiterait que les Conseillers généraux puissent également recevoir ce rapport, afin de l'étudier.

3. Elections du Président-e et du Vice-président-e du Conseil général 2023

M. le Président procède maintenant à l'élection du nouveau Président du Conseil général. Il indique que conformément au tournus établi entre les différents groupes du Conseil général, le groupe MBB propose Madame Sophie Meyer à l'élection de la Présidence du Conseil général pour la prochaine période.

Il demande s'il y a d'autres candidats ? Ce qui n'est pas le cas. Il prie donc les membres du Conseil général de bien vouloir inscrire leur choix sur le bulletin distribué. **Madame Sophie Meyer du groupe MBB est élue à la Présidence avec 45 voix.** M. le Président lui adresse toutes ses félicitations pour son élection.

Mme Sophie Meyer prend la parole, elle remercie le Conseil général pour sa confiance et espère qu'elle sera à même de pouvoir tenir son engagement. Au nom du Conseil général, elle tient à remercier M. Dany Chardonnens pour l'excellent travail effectué durant cette année de présidence.

M. le Président procède maintenant à l'élection du nouveau Vice-Président du Conseil général. Il indique que conformément au tournus établi entre les différents groupes du Conseil général, le groupe PDC le Centre propose M. Matthieu Chardonnens à l'élection de la Vice-Présidence du Conseil général pour la prochaine période.

Il demande s'il y a d'autres candidats ? Ce qui n'est pas le cas. Il prie donc les membres du Conseil général de bien vouloir inscrire leur choix sur le bulletin distribué. **M. Matthieu Chardonnens du groupe PDC le Centre est élu à la Vice-Présidence avec 45 voix.** M. le Président lui adresse toutes ses félicitations pour son élection.

M. Matthieu Chardonnens prend la parole, il remercie le Conseil général pour sa confiance et espère qu'il sera à même de pouvoir tenir son engagement.

4. Election d'un membre de la Commission des naturalisations

M. le Président procède maintenant à l'élection d'un membre de la Commission des naturalisations. Comme M. Médard Borgognon était membre de la Commission des naturalisations, il convient maintenant de le remplacer. Il indique que conformément au tournoi établi entre les différents groupes du Conseil général, le groupe UDC-Indépendants UDF propose M. Martial Glauser à l'élection de membre de cette commission.

Il demande s'il y a d'autres candidats ? Ce qui n'est pas le cas. Il prie donc les membres du Conseil général de bien vouloir inscrire leur choix sur le bulletin distribué. **M. Martial Glauser du groupe du UDC-Indépendants UDF est élu membre de la commission des naturalisations avec 45 voix.** M. le Président lui adresse toutes ses félicitations pour son élection.

M. Martial Glauser prend la parole, il remercie le Conseil général pour sa confiance et espère qu'il sera à même de pouvoir tenir son engagement

5. Comptes 2022

Avant d'ouvrir le chapitre des comptes de fonctionnement 2022, **M. le Président** donne la parole à **M. Fabrice Currat** pour le Conseil communal.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, annonce un bénéfice de quelques CHF 400'000.- alors qu'il était budgétisé un déficit de quelques CHF 250'000.-. La différence par rapport au budget 2022 peut être résumée en deux comptes, à savoir :

Au niveau des charges du CO, nous avons un montant inférieur des charges budgétisées de l'ordre de CHF 200'000.-.

Le résultat s'explique également avec une rentrée importante au niveau de l'impôt sur les gains immobiliers ceci, même avec budget très élevé. Le montant encaissé a été pratiquement le double de celui budgétisé. Cela ne s'était pas vu depuis plusieurs années.

Le rapport de gestion qui figure dans l'ordre du jour sera mis sur le site internet dans quelques jours après quelques petites finitions. C'était une première dans ce format, les prochaines années, il sera présenté plus rapidement. Il adresse ses remerciements au service financier, à MM Eric Ballaman et Thierry Piccand.

M. le Président demande à **M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière, s'il souhaite apporter des précisions avant de débiter le chapitre des comptes de fonctionnement 2022.

M. Ludovic Corminboeuf indique que la Commission financière a reçu les comptes 2022 le 15 mars 2023, soit dans le délai légal. Afin d'obtenir des compléments d'informations, la Commission financière a rencontré le 23 mars 2023 Monsieur Thierry Piccand, Administrateur communal. La Commission financière remercie Monsieur Piccand pour les informations obtenues lors de cette séance.

La Commission financière a pris connaissance du rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022 et n'a pas de remarque particulière à émettre à son sujet. Il rappelle que c'est un nouvel organe de révision.

La Commission financière relève qu'il s'agit du deuxième exercice selon le modèle MCH2. Une comparaison avec l'année 2021 est donc possible, ce qui facilite l'analyse des charges et des produits des différents chapitres.

Les comptes de fonctionnement 2022 bouclent avec **un bénéfice net de CHF 404'067.09** alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 249'700.00. Ce résultat réjouissant provient notamment d'une bonne maîtrise des charges et de rentrées fiscales supérieures au budget, en particulier celles concernant les impôts sur les gains immobiliers (+CHF 397'399.45 par rapport au budget) et sur les mutations, successions et donations (+CHF 179'607.35 par rapport au budget). Il convient enfin de mentionner un produit extraordinaire de CHF 330'970.80 liés à la dissolution de la réserve concernant l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

La Commission financière s'est concentrée dans son présent rapport sur les principaux écarts entre les comptes 2021 et le budget 2022 en évitant de répéter les informations déjà communiquées par le Conseil communal dans son rapport de gestion.

A ce propos, la Commission financière regrette que ce document n'ait pas été transmis aux Conseillers généraux avant les séances de groupes. En effet, le rapport de gestion est indispensable pour pouvoir analyser et comprendre les différents écarts avec le budget.

M. le Président indique que pour les comptes de fonctionnement, nous allons procéder chapitre par chapitre, chaque fois la parole sera donnée au Conseil communal puis à la Commission financière. Les membres du Conseil général seront invités à intervenir si nécessaire chapitre par chapitre.

a) Comptes de fonctionnement

La Commission financière n'a pas établi son tableau d'analyse des traitements du personnel, étant donné que celui-ci a été introduit dans le rapport de gestion.

La Commission financière constate que les écarts salariaux avec le budget sont faibles (total des comptes XXXX.3010.00 CHF -96'792.05).

Chapitre 0 – Administration générale

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

01 Législatif et exécutif / 012 Exécutif / 0120.3000.01 Vacances du Conseil communal

La Commission financière constate que le budget a été dépassé de CHF 23'171.15 alors que le Conseil général, en date du 31 octobre 2022, avait déjà accepté un crédit supplémentaire de CHF 25'000.00 (crédit total de CHF 130'000.00). La Commission financière demande que le Conseil communal mette en place un suivi plus régulier des vacances afin d'anticiper de tels dépassements à l'avenir. Les coûts supplémentaires par rapport au budget sont dus à l'augmentation des séances relatives aux dossiers en lien avec la culture, l'aménagement du territoire et la gestion des eaux.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, précise que le Conseil communal a déjà opté pour un suivi trimestriel plutôt que semestriel, ce qui permettra au niveau du budget de planifier les montants plus précisément et d'avoir un suivi plus précis des vacances du Conseil communal.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 2 – Formation

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

21 / 217 Bâtiments scolaires et halles / 2170.3120.01 Frais de chauffage écoles

La Commission financière indique que la baisse par rapport au budget s'explique par un reclassement dans le compte 9630.3439.00 Eau, énergie, combustible.

218 Accueil de jour (AES) / 2180.3636.00 Participation à l'AES « Les Papillons » + repas

La couverture du déficit par la commune est moindre par rapport au budget en raison d'une augmentation de la participation demandée aux parents.

M. Nicolas Bugnon, groupe Gauche Plurielle, a une question concernant le compte 2120.3171.00 – Activité (Excursions, camps, divers). Nous avons une dépense de CHF 86'384.35

alors qu'un montant de CHF 160'000.00 avait été mis au budget. Qu'elle en est la raison ? Il remarque également qu'en 2021, en pleine période Covid-19 on arrivait quand même à CHF 127'796.00. Pourquoi la dépense est-elle si faible ?

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, par rapport aux Covid les prestations d'un cirque auraient dû avoir lieu en 2021 et avaient été provisionnées à hauteur de CHF 35'000.00. Cette prestation reportée, quelques activités annulées en raison du Covid au début 2022 et également moins d'élèves qui ont participé au camp, nous ont permis finalement de récupérer ce montant sur les comptes 2022.

Mme Anita Moullet, Conseillère communale, ajouter une précision concernant le camp de ski. Depuis le Covid, 2 solutions sont proposées soit le camp de ski ou des journées sur place. Beaucoup ont choisi la 2^{ème} proposition qui revient moins cher car il n'y a pas de logement.

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 4 – Santé

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

54 Famille et jeunesse / 545 Prestations aux familles / 5451 Structures d'accueil extra familial de jour / 5451.3636.02 Subvention à l'asso. (Les Papillons) groupe de jeux

La **Commission financière** indique que la couverture du déficit par la commune est moindre par rapport au budget en raison d'une augmentation de la participation demandée aux parents ainsi que d'une baisse des charges.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 6 – Trafics et télécommunications

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 7 – Protection environnement et aménagement du territoire

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

73 Gestion des déchets / 730 Gestion des déchets / 7301.4240.01 Taxes d'utilisation – déchetteries / objets inertes

La taxe est passée de CHF 40.00 à 50.00 en 2022 par personne et par année dès l'âge de 18 ans. Le chapitre 730 présente ainsi un bénéfice pour les comptes 2022. La **Commission financière** rappelle que les taxes de ce chapitre n'ont pas pour mission de contribuer au budget général de la commune et qu'elles devront donc être adaptées, si nécessaire, dans les prochains budgets.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 8 – Economie publique

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 9 – Finances et impôt

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique que le rapport de gestion présente différents graphiques en lien avec ce chapitre. Concernant l'impôt des personnes morales, nous constatons qu'avec la réforme des entreprises, on a des rentrées fiscales très en-dessous de ce qui a été budgétisé. Il y a également une forte variation pour les impôts sur les gains immobiliers.

91 Impôts / 9100 Impôts communaux ordinaires

La **Commission financière** constate que les revenus des impôts communaux ordinaires sont inférieurs de CHF 432'640.69 par rapport au budget. Les impôts à la source (- CHF 193'027.64) et les impôts sur le capital des personnes morales (- CHF 227'257.10) sont notamment en forte baisse.

9101 Impôts communaux spéciaux

La Commission financière constate que les rentrées fiscales sont supérieures de CHF 588'317.20 par rapport au budget. Les impôts sur les gains immobiliers, sur les mutations, successions et donations sont très volatils et donc difficiles à budgéter.

Pas de remarque de l'assemblée.

Plus aucune question n'est posée. **M. le Président** demande de passer au vote.

Les comptes de fonctionnement 2022 sont acceptés à la majorité évidente.

b) Comptes des investissements

Avant d'ouvrir le chapitre des comptes d'investissements 2022, **M. le Président** donne la parole à **M. Fabrice Currat** pour le Conseil communal.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique que dans le rapport de gestion se trouve les investissements qui sont clos en 2022 et également le suivi de ceux en cours.

M. le Président demande à **M. Ludovic Corminboeuf** pour la Commission financière, s'il souhaite apporter des précisions avant de débiter le chapitre des comptes d'investissements 2022.

M. Ludovic Corminboeuf indique que le montant net d'investissement se monte à CHF 4'341'465. L'écart par rapport au budget s'explique par le report de plusieurs projets, en particulier l'école primaire à Dompierre (Chapitre 2), de même que des projets d'aménagements routiers (Chapitre 6) et des projets d'approvisionnement et d'évacuation des eaux (Chapitre 7). Les charges y relatives seront donc reportées sur les années suivantes.

Chapitre 2 – Formation

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 2 est acceptée à la majorité évidente.

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 3 est acceptée à la majorité évidente.

Chapitre 6 – Trafics et télécommunications

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 6 est acceptée à la majorité évidente.

Chapitre 7 – Protection environnement et aménagement du territoire

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 7 est acceptée à la majorité évidente.

Chapitre 8 – Economie publique

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 8 est acceptée à la majorité évidente.

Chapitre 9 – Finances et impôt

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 9 est acceptée à la majorité évidente.

Bilan de la Commission financière

La dette nette de la commune se monte à CHF 23'851'944.90 au 31.12.2022, soit en augmentation de CHF 5'117'741.74 par rapport à l'année précédente (Dette nette au 31.12.2021 : CHF 18'734'203.16).

Les capitaux propres non-affectés se montent au 31.12.2022 à CHF 19'116'301.71, auxquels viendra s'ajouter le bénéfice de l'exercice 2022 de CHF 404'067.09.

La Commission financière n'a pas d'autres remarques concernant le bilan au 31 décembre 2022.

La Commission financière recommande au Conseil général d'accepter les comptes 2022 et le report du bénéfice de CHF 404'067.09.

Plus aucune question n'est posée. **M. le Président** demande de passer au vote.

Les comptes d'investissements 2022 sont acceptés à la majorité évidente.

c) Rapport de gestion

M. Albert Pauchard, Syndic, indique qu'il s'agit d'un nouveau rapport de gestion qui est présenté, en conformité avec l'article 19 de la loi sur les finances communales, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Ce rapport de gestion vous est parvenu tardivement, le Conseil communal s'en excuse. Il est vrai que nous n'avons pas suffisamment pris la mesure du travail que cela engendrait pour sa rédaction. Vous y trouverez non seulement l'ensemble des données concernant les comptes (ce qui était l'ancien rapport de gestion financière) mais également une part importante sur le travail et tâches accomplis par le Conseil communal et l'administration durant l'année 2022. Si vous avez des remarques, vous pouvez les faire à l'administration. Le format sera conservé et utilisé pour les prochaines années.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, rappelle que ce dernier ne doit pas être voté et que le Conseil général prend acte mais ne le valide pas.

Le rapport de gestion ne suscite pas de remarque particulière.

6. Demande d'un crédit complémentaire d'investissement de Fr. 320'000.00

M. le Président donne la parole à M. Fabrice Currat.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique qu'il y a 3 demandes de crédits d'investissement pour lesquels il fait une introduction du point de vue financier et en cas de questions plus pointues, les responsables des dicastères y répondront.

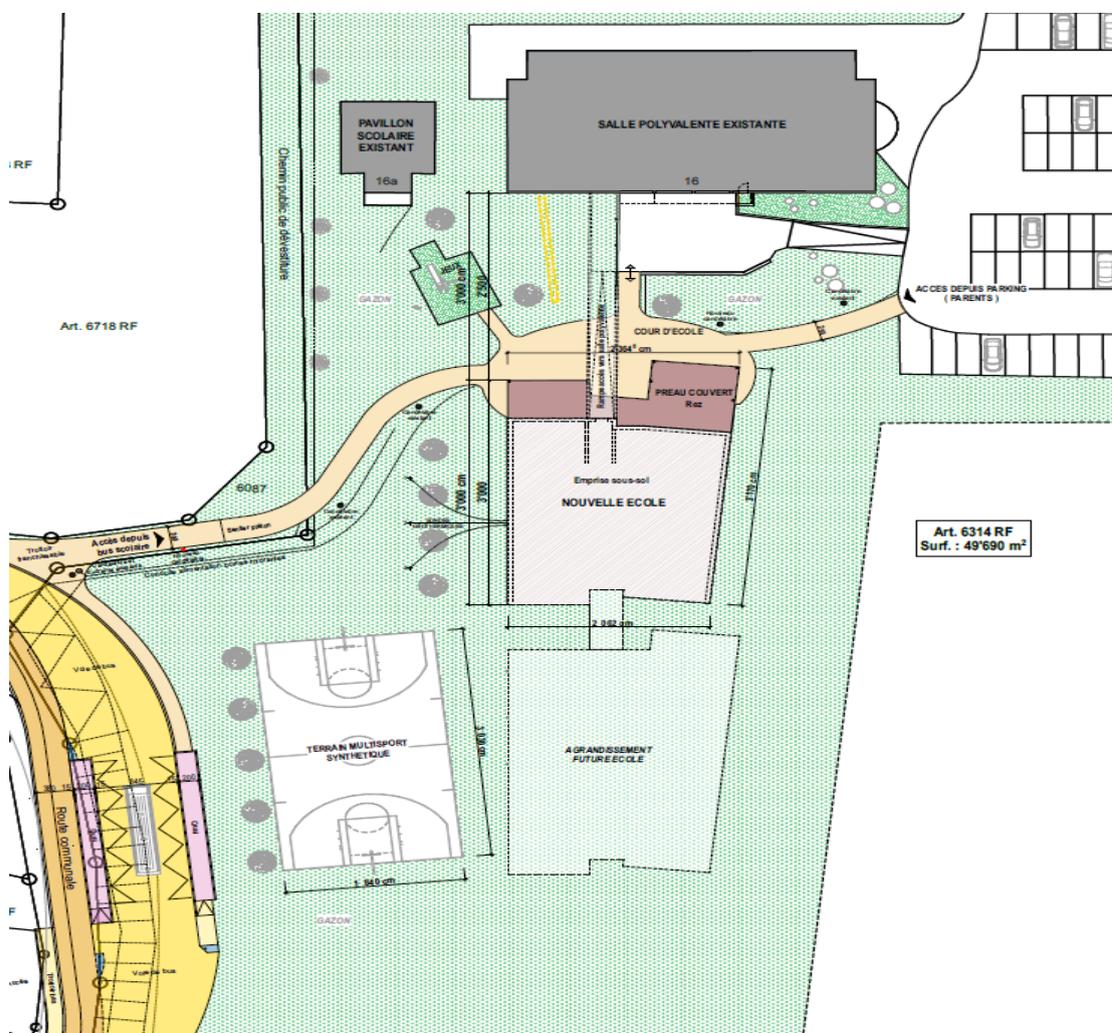
Le premier concerne les aménagements extérieurs de la nouvelle école à Dompierre. Le projet a évolué depuis le vote du montant pour cette école. Par rapport aux aménagements extérieurs, nous nous sommes trouvés devant la situation d'effectuer des modifications plus judicieuses du point de vue financier. Le montant de CHF 320'000.00 sera en principe financé par les liquidités courantes, éventuellement avec un emprunt.

Les montants pour les 3 objets ont déjà été présentés vers la mi-mars à la Commission financière.

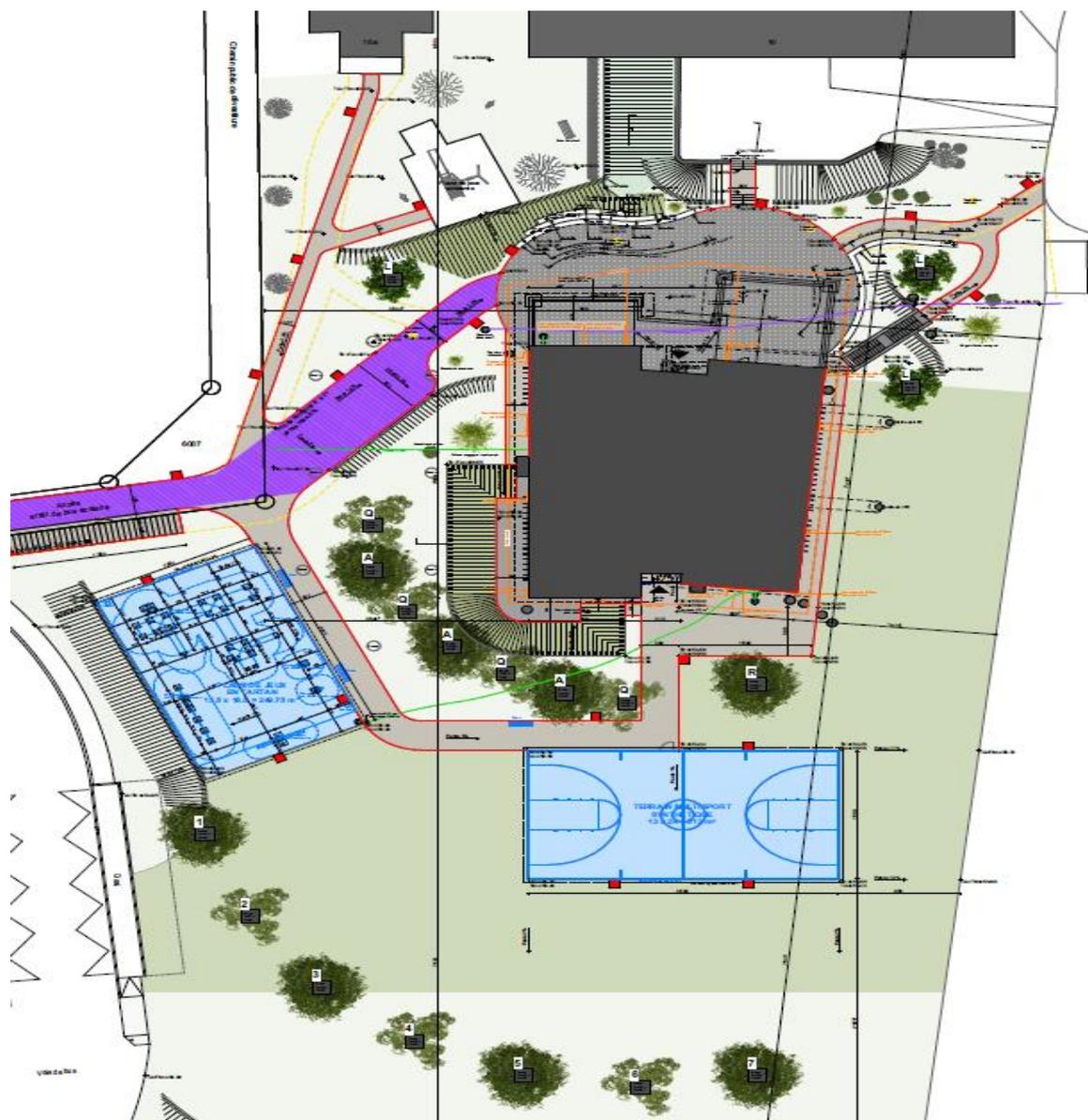
M. Sébastien Formica, Vice-Syndic donne lecture du message du Conseil communal au sujet de cette demande

Situation

Plan de situation présenté au Conseil général pour le budget 2019



Plan de situation des aménagements proposés



Description des travaux

- Réalisation d'une place de jeux avec un sol en tartan.
- Réalisation de gradins en béton armé autour de la cour / préau de l'école.
- Mise en place de nouveau éclairages publics (poteaux et éclairages en LED).
- Mise en place d'un abri à vélos (env. 20 places).
- Compléments d'arbres pour ombrager la façade de l'école et les places de jeux, multi sports.
- Mise en place de filets (h. 4.00 m) tout autour de la place multi sports.

Coûts des travaux

Les coûts estimatifs des travaux pour cet aménagement s'élèvent à TTC Fr. 320'000.00 selon le décompte suivant :

• Réalisation d'une place de jeux avec un sol en tartan	Fr.	110'000.00
• Réalisation de gradins en béton armé autour de la cour / préau de l'école	Fr.	75'000.00
• Mise en place de nouveau éclairages publics. (Poteaux et éclairages en LED)	Fr.	60'000.00
• Mise en place d'un abri à vélos (env. 20 places)	Fr.	20'000.00
• Compléments d'arbres pour ombrager la façade de l'école et les places de jeux, multi sports.	Fr.	25'000.00
• Mise en place de filets (h. 4.00 m) tout autour de la place multi sports	Fr.	30'000.00
Total	Fr.	320'000.00

Financement et charge financière

Le montant total de Fr. 320'000.00 est porté au compte no 2170.50305.03. Le montant sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. Un amortissement de 10% sur 10 ans est à compter.

Conclusion

Le Conseil communal préavise favorablement cette demande et vous demande d'accepter ce complément de budget d'investissement 2023 d'un montant de **Fr. 320'000.00** pour cette réalisation.

M. le Président donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, qui donne lecture du préavis de la Commission financière :

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre c de la loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote du Conseil général.

Les investissements concernent les aménagements extérieurs de la nouvelle école à Dompierre, qui pourront ainsi être réalisés avant la prochaine rentrée scolaire. La Commission financière trouve judicieux de prévoir une place de jeux pour les plus petits en complément de la place multisports, d'assurer un bon éclairage, et d'avoir un ombrage suffisant des installations.

Le positionnement de la place multisports en lieu et place de la zone réservée à l'époque pour un futur agrandissement de l'école est motivé d'une part, par le fait qu'il serait préférable de réaliser un éventuel futur agrandissement de l'école à un autre endroit (selon une étude géotechnique mandatée par la Commune) et d'autre part, par le fait qu'il est plus judicieux d'ériger la place multisports proche de l'école pour en favoriser son utilisation.

Sur la base de ce qui précède, la Commission financière propose au Conseil général d'approuver le crédit d'investissement complémentaire de CHF 320'000.00 pour les aménagements extérieurs de la nouvelle école à Dompierre.

M. Le Président demande s'il y a des demandes complémentaires concernant cette demande de crédit ?

M. Olivier Fischer, Groupe MBB donne lecture de son texte :

Lors de la votation du budget d'investissement de la nouvelle école de Dompierre au point 5.2.2 de la séance du Conseil Général du 17.12.2018, il était prévu un budget très limité de CHF 185'000.00 pour la totalité des aménagements extérieurs. Au vu de l'ampleur du terrain remanié, cela semblait nettement insuffisant.

Lors de la présentation du projet à la salle polyvalente de Dompierre, le 05.02.2020, nous avons pu découvrir un projet proposant pour aménagements extérieurs un terrain de sport synthétique au milieu d'un pré sans d'accès, une insignifiante place de jeux avec un toboggan et une balançoire ainsi qu'une cour de récréation extérieure d'environ 100 m2 pour un potentiel d'environ 200 élèves. Cela semblait bien insuffisant.

Aujourd'hui, on nous demande un crédit complémentaire pour des aménagements extérieurs non prévus dans le budget 2019. Il ne s'agit pas de simples compléments puisque la rallonge demandée va presque tripler le budget des aménagements extérieurs.

A partir de ceci, je voudrais poser plusieurs questions :

- Pourquoi ces aménagements n'étaient pas prévus dans le budget voté le 17.12.2018 alors que le projet était abouti ?
- Pourquoi nous demande-t-on seulement maintenant de voter un crédit complémentaire pour ces aménagements extérieurs ? Cela aura pu être prévu il y a une année déjà.
- Comment se fait-il que ces travaux soient déjà en partie réalisés alors que le crédit d'investissement complémentaire n'est pas encore voté ? Les gradins en béton sont déjà posés et la place de jeu est déjà préparée pour recevoir le tartan.
- Quand aura lieu la mise à l'enquête ordinaire de ces aménagements extérieurs alors que la rentrée scolaire est prévue dans 3 mois ? La Commune devrait se montrer exemplaire dans les procédures d'enquêtes alors qu'on a déjà relevé plusieurs fois en séance de Conseil Général le nombre important de dossiers non conformes sur le territoire communal.
(*ReLATEC art. 84 al. 1 h*).

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, d'un point de vue financier, il faut tenir compte du laps de temps entre le budget préparé, discuté, finalisé pour être soumis à la commission financière et ensuite présenté au Conseil général. Entre temps les travaux ont avancé, il y avait des montants encore disponibles qui ont été engagés afin de respecter les délais pour l'inauguration et la prochaine rentrée. Il rappelle, comme déjà expliqué, que cette demande de crédit complémentaire pourrait être abandonnée puisqu'un dépassement de 10% du montant initialement voté peut être accepté. Il s'agit là de montrer, en toute transparence, l'évolution du projet.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, revient sur la partie mise à l'enquête des aménagements extérieurs. Lors de la mise à l'enquête, une place multisports en tartan et une place de jeux avaient déjà été mises à l'enquête. Il est vrai que l'implantation de la réalisation de ces places diffère de la mise à l'enquête. Cependant, les volumes, les revêtements, étaient déjà connus. La mise à l'enquête a été approuvée. Ces déplacements ne nécessitent pas une mise à l'enquête complémentaire.

M. Olivier Fischer, Groupe MBB, par rapport à la demande du crédit complémentaire, s'il n'y avait pas d'obligation d'avoir un crédit complémentaire, il aurait été préférable d'avoir une information de dépassement sur cette partie-là parce que finalement, l'on vote un crédit que l'on n'a pas le choix de voter, ceci est un peu gênant. Quant à la place de jeux, selon l'article 84 alinéa 1H de la ReLatec, une mise à l'enquête ordinaire est obligatoire et il ne l'a pas vu sur les plans d'enquête de l'école une place de jeux qui correspondait.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, répond que du fait que la place de jeux est existante, ce n'est qu'un déplacement, il n'est pas obligatoire de mettre cette place de jeux à l'enquête.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique que la décision du Conseil communal a été prise en tout début d'année. A ce moment-là, la situation ne démontrait pas un dépassement plus important. Il n'est pas judicieux de changer un montant tous les 2 mois en fonction de l'avancée des travaux. Il était aussi important de tenir compte de la situation et des possibles augmentations de coûts à venir.

Plus aucune question n'étant posée. **M. le Président** demande de passer au vote.

Le crédit d'investissement complémentaire de Fr. 320'000.00 pour les aménagements extérieurs de la nouvelle école à Dompierre est accepté à la majorité évidente.

7. Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 160'000.00

M. le Président passe la parole pour la demande d'un crédit d'investissement pour l'aménagement de nouvelles places de stationnement à Impasse Pré-de-la-Cour à Domicidier.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique que le but de cette place est de sécuriser la zone 30 et l'accès des écoles et du parking de la halle, d'éviter le trafic et d'aménager petit à petit cette zone-là. Cela se fera en 2 étapes. Ce soir, nous demandons au Conseil général un montant de Fr. 160'000.00 pour cet objet.

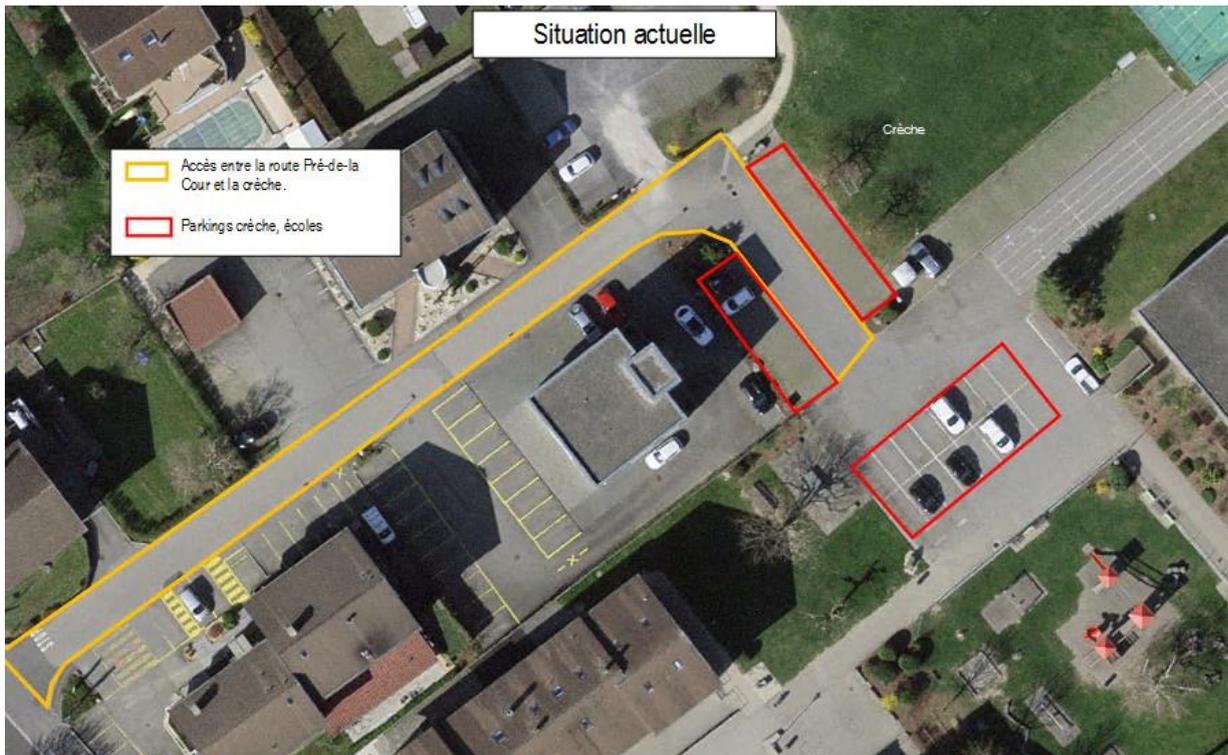
M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, ajoute en préambule au message du Conseil communal que pour donner suite à la demande de budget d'investissements qui avait été faite le 13 décembre 2021 l'on parlait déjà de l'aménagement zone 20 Impasse Pré-de-la-Cour « *l'aménagement de cette zone sera proposée par le Conseil communal au Conseil général dès la réalisation du parking de la Vy-d'Avenches de la crèche* ». C'est une zone que l'on travaille et retravaille depuis la précédente législature déjà. Le projet n'est nouveau.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic donne lecture du message du Conseil communal au sujet de cette demande.

En tenant compte que le parking Vy d'Avenches de 54 places de stationnement est ouvert à tous depuis le début mai 2023, le Conseil communal souhaite réduire la circulation sur l'accès reliant la route Pré-de-la Cour à la crèche et profiterais de réaménager les places de stationnement devant cette dernière avec un accès piétons qui permettra de relier le nouveau parking au secteur des écoles.

Le parking existant entre l'école primaire et la halle des sports serait interdit à la circulation et utilisé comme place de rencontre ou de manifestations. Un abri à vélos serait également mis en place.

Situation



Description des travaux

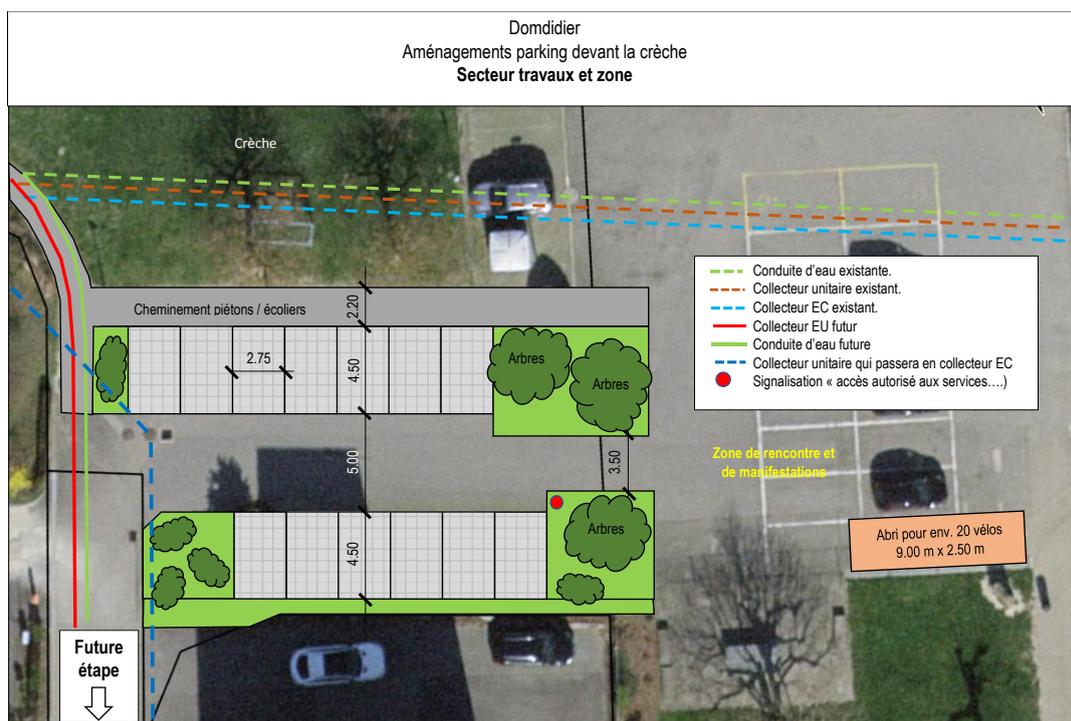
Mise en place d'un signal « en zone 20 km/h et sans issus » au début de la route d'accès.
Mise en séparatif collecteurs et changement de la conduite d'eau sous le secteur des nouveaux aménagements.

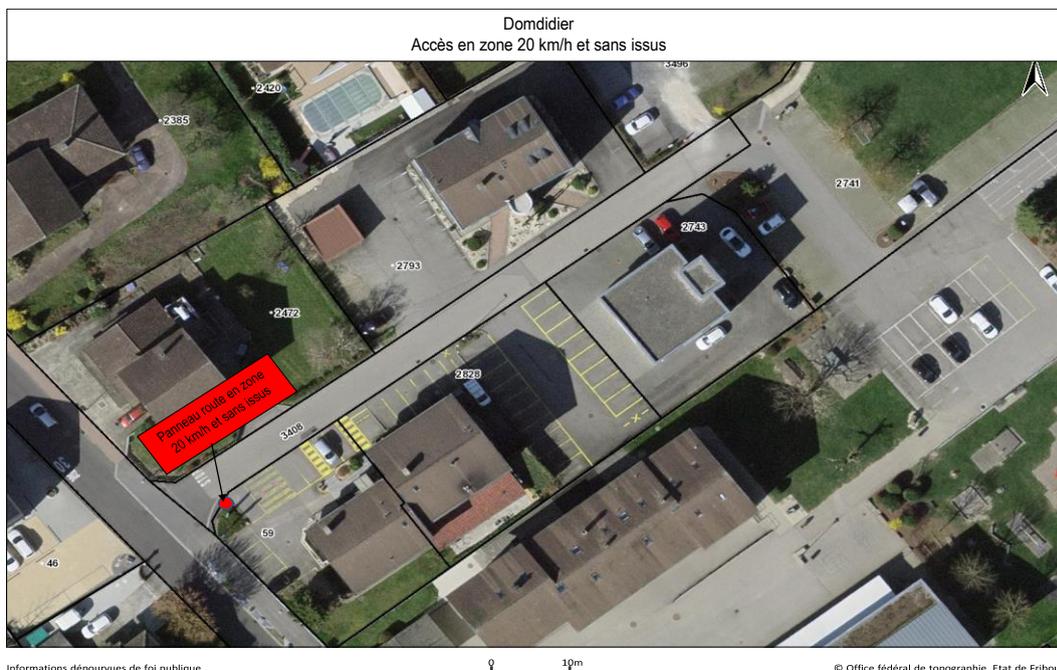
Réalisation d'un chemin piétons.

Réaménagement des places de stationnement avec pavés filtrants

Réalisation d'un radier en béton prêt à recevoir un abri à vélos.

Divers marquages et panneaux d'information.





Coûts des travaux

Les coûts estimatifs des travaux pour cet aménagement s'élèvent à TTC Fr. 160'000.00 selon le décompte suivant :

• Aménagement de la place de stationnement et radier en béton pour abri à vélos	Fr.	110'00.000
• Collecteurs EU/EC et conduite d'eau sous cet aménagement	Fr.	50'000.00
Total	Fr.	160'000.00

Financement et charge financière

Le montant total de Fr. 160'000.00 est porté au compte no. 6150.5000.02. Le montant sera financé par les liquidités courantes. Un amortissement de 2.5% sur 40 ans est à compter.

En conclusion, le Conseil communal de Belmont-Broye demande au Conseil général d'accepter l'investissement de **Fr. 160'000.00** pour la réalisation de cet ouvrage.

M. le Président donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, qui donne lecture du préavis de la Commission financière :

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre c de la loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote du Conseil général.

Les investissements prévus visent à adapter la circulation sur la route d'accès à la crèche et réaménager les places de stationnement existantes dans ce secteur.

Les investissements permettront d'améliorer la situation générale dans ce secteur au niveau de la circulation, de la sécurité des piétons, du stationnement des voitures et de la liaison avec le nouveau parking situé sur la route la Vy d'Avenches.

Sur la base de ce qui précède, la Commission financière propose au Conseil général d'approuver le crédit d'investissement de CHF 160'000.00 pour l'aménagement de nouvelles places de stationnement à l'Impasse Pré-de-la-Cour à Domdidier.

M. Olivier Fischer, Groupe MBB, donne lecture de son texte :

Lors de la séance du 01.03.2021, nous avons voté un accord de principe pour la signature de la convention avec la crèche Little Green House.

Lors de la séance du 13.12.2021, au point 4.2.3, nous avons voté un crédit d'investissement de CHF 360'000.00 pour la place de jeux et crèche en 3 points différents (place populaire, place de jeux publique et place multi-sport).

Lors de la séance du 13.12.2021, au point 4.2.4, nous avons encore voté un crédit d'investissement de CHF 840'000.00 pour le parking Vy-d'Avenches.

Aujourd'hui on nous demande encore CHF 160'000.00 pour l'aménagement de nouvelles places de stationnement à l'Impasse Pré-de-la-Cour.

Cela passera l'investissement pour cette zone à CHF 1'360'000.00 votés à 4 reprises en l'espace de 2 ans.

Si je ne remets pas en question l'utilité de ces aménagements, je regrette qu'aucune vision globale pour cette zone n'ait été faite. Toutes ces thématiques auraient pu être cohérentes au lieu d'ajouter des problématiques soulevées les unes après les autres. La gestion des coûts y relatifs aurait permis une gestion plus rationnelle des budgets. Aujourd'hui, sans vision globale, la place multi-sport n'a pas été réalisée à l'emplacement prévu, le cheminement menant au nouveau parking de la Vy d'Avenches est sinueux et peu visible, la crèche se retrouve implantée entre deux zones de parking avec des espaces extérieurs très réduits. Que va-t-il maintenant advenir de cet espace nommé place de rencontre qui va être réalisé entre un parking et une place de jeux ? Quel est son but et comment va-t-il interagir avec les autres espaces environnants ?

Je pense qu'il est temps de réfléchir de manière plus responsable à notre aménagement du territoire, de faire preuve de plus de rationalité. Ce sont là des notions de développement durable.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, concernant l'aspect financier, comme vous pouvez le constater sur les différents budgets, il y a des reports d'investissements chaque année, d'année en année. Il nous a été demandé d'éviter cela au maximum à l'avenir.

Le fait d'avoir des projets qui évoluent avec le temps nous permet également d'avoir une meilleure maîtrise des budgets. En ciselant ces réalisations, nous avons une maîtrise des budgets plus efficace. Concernant la vue d'ensemble, lors de la votation en 2021, le projet de fermer cette place aux véhicules était déjà inscrit aux annexes des demandes d'investissements et avait déjà été communiqué au Conseil général. Il propose de la laisser vivre et voir comment cela évolue pour ensuite, former un groupe de citoyens et de conseillers pour finaliser et valoriser encore ce centre village. Il n'est pas impossible que le Conseil communal revienne avec une demande adaptée la situation.

M. Olivier Fischer, groupe MBB, reste persuadé que si l'on avait eu une vision globale de la zone avec plusieurs demandes de crédits, nous n'aurions pas cette situation actuelle. Il prend acte que probablement un 5^{ème} crédit devra être probablement voté pour cette zone.

M. Jean Krebs, groupe UDC-Indépendants UDF, demande pourquoi pas l'abri à vélos n'est pas dans le crédit global ? Il lui est répondu que l'abri à vélos est compris dans le montant de Fr. 110'000.00.

Plus aucune question n'étant posée. **M. le Président** demande de passer au vote.

Le crédit d'investissement de Fr. 160'000.00 pour l'aménagement de nouvelles places de stationnement à l'Impasse Pré-de-la Cour à Domdidier est accepté à la majorité évidente.

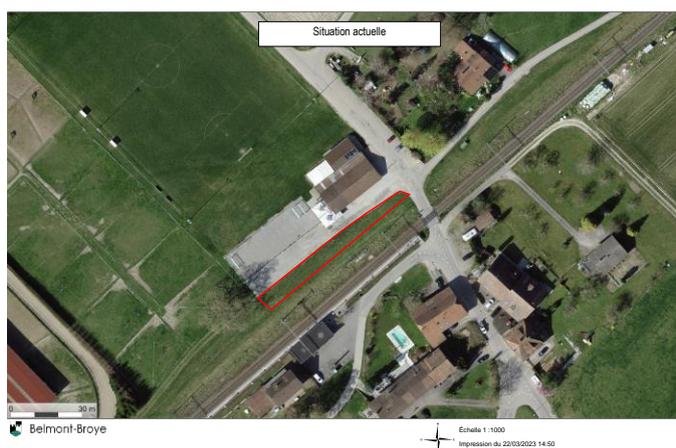
8. Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 100'000.00

M. le Président donne la parole à **M. Fabrice Currat**, Conseiller communal qui indique qu'il s'agit d'un nouveau crédit d'investissement de Fr. 100'000.00 pour la création de places de parc du côté de la buvette du terrain de foot de Dompierre. Pour donner suite à des discussions avec les CFF, la Commune a saisi l'opportunité de construire ces places de parc en direction de la voie ferrée sachant les difficultés de parage surtout les jours de match et également pour la pétanque, ces places seront les bienvenues dans ce secteur.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, donne lecture du message du Conseil communal au sujet de cette demande.

Vu les stationnements sauvages le long des chemins AF et aux activités sportives dans ce secteur qui deviennent de plus en plus nombreuses (FC, Domboule, etc.) le Conseil communal souhaite agrandir et aménager le parking existant entre la voie CFF et la buvette du FC au Bas des Moulins à Dompierre. Ceci garantira aussi une sécurité accrue aux utilisateurs de ce secteur sportif.

Situation



Description des travaux

- Agrandissement du parking coté voie CFF
- Réaménagement parking existant coté pistes de pétanques
(la totalité de la surface au sol sera en grave stabilisée)



Coûts des travaux

Les coûts estimatifs des travaux pour cet aménagement s'élèvent à TTC Fr. 100'000.00 selon le décompte suivant :

- Agrandissement et réaménagement du parking en grave stabilisée
 - Selon exigence des CFF, mise en place d'une glissière de sécurité et d'une clôture entre le parking et la voie CFF
- | | | |
|--------------|------------|-------------------|
| | Fr. | 100'000.00 |
| Total | Fr. | 100'000.00 |

Financement et charge financière

Le montant total de Fr. 100'000.00 est porté au compte no. 6150.5000.03. Le montant sera financé par les liquidités courantes. Un amortissement de 2.5% sur 40 ans est à compter.

Conclusion

Le Conseil communal préavise favorablement cette demande et vous demande d'accepter cet investissement d'un montant de **Fr. 100'000.00** pour la réalisation de cet ouvrage.

M. le Président donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, qui donne lecture du préavis de la Commission financière :

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre c de la loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote du Conseil général.

L'investissement prévoit un réaménagement et un agrandissement du parking existant, ainsi que la mise en place d'une glissière de sécurité entre les voies des CFF et le parking. Cela permettra de créer 25 places supplémentaires (39 places au total). L'aménagement permettra de réduire le stationnement sauvage lors des manifestations organisées dans ce secteur. Selon les discussions engagées par le Conseil communal avec les CFF, les 6 places de parc devant la gare sont suffisantes et les CFF n'étaient pas intéressés à participer au financement des nouvelles places de parc.

Sur la base de ce qui précède, la Commission financière propose au Conseil général d'approuver le crédit d'investissement de CHF 100'000.00 pour l'aménagement de places de stationnement entre les voies CFF et la buvette du FC Dompierre.

Plus aucune question n'étant posée. **M. le Président** demande de passer au vote.

Le crédit d'investissement de Fr. 100'000.00 pour l'aménagement de places de stationnement entre voies CFF et buvette FC à Dompierre est accepté à la majorité évidente.

9. Etat de situation sur le dossier Vente des parcelles 5854 et 76 et Acquisition du Home les Lilas

M. le Président donne la parole à Mme Marie-Claire Corminboeuf qui précise, qu'il n'y a pas de votation mais uniquement une présentation du dossier. La votation pour la vente des parcelles 5854 et 76 aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil général du 19 juin 2023.

Au niveau de l'Association des communes pour les EMS, les statuts de l'Association ont été votés l'année passée pour la création du nouveau réseau de santé sociale de la Broye. Pour rappel, le réseau de santé sociale de la Broye gère les homes d'Estavayer-le-Lac, de Domdidier et de Montagny.

Etat de situation du dossier « Vente des parcelles 5854 et 76 au Réseau santé sociale de la Broye :

Contexte démographique :

- Population âgée de 80 ans et plus en augmentation d'ici à 2050
- Statistiques pour la Broye fribourgeoise :
En 2025 : seniors de + de 80 ans : 1'700
En 2050 : seniors de + de 80 ans : 4'800
- Projection des besoins pour 2030 : 257 lits pour la Broye

Contexte structurel :

- Le RSSBF gère les EMS dans la Broye, hormis celui de Gletterens (40 lits) et rénové dernièrement
- L'EMS les Fauvettes a été rénové en 2019 avec 60 chambres à 1 lit
- Ni l'EMS les Mouettes, ni celui des Lilas ne peuvent être rénovés
- Nécessité d'augmenter le nombre de lits dans la Broye au vu des enjeux démographiques
- Nombre de lits actuels : 228 (chambres à deux lits ou un lit)
- L'objectif : **280 chambres à 1 lit** dans la Broye

Historique :

- 2010 Décision sur la création d'un nouvel EMS à Domdidier
- 2010-2011 Acquisition des parcelles RF 76 et RF 5854
- 2015 Votation approuvée par la population pour la création de trois nouveaux EMS dans la Broye
- 2019 Mise en service de l'EMS des Fauvettes
- 2021-2022 Mandat d'étude parallèle pour deux nouveaux EMS
- 2022 Création de la commission du home les Lilas
- Fin 2022- mai 2023 Négociations sur le prix des parcelles et l'achat des Lilas
- 9 mai 2023 Conférence de presse du RSSBF sur la construction des deux nouveaux EMS
- 9 mai 2023 Présentation des deux projets et du budget aux conseillers communaux de la Broye

Planification :

- 31 mai 2023 : Assemblée des délégués du RSSBF
Approbation des projets de construction et des crédits d'investissement des nouveaux EMS d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier
- 12 novembre 2023 : Référendum financier sur la construction des deux EMS
- Prévu en 2024 : Début des travaux de l'EMS à Estavayer-le-Lac
- Prévu en 2026 : Ouverture de l'EMS à Estavayer-le-Lac
- Prévu en 2026 : Début des travaux de l'EMS à Domdidier
- Prévu en 2028 : Ouverture de l'EMS à Domdidier





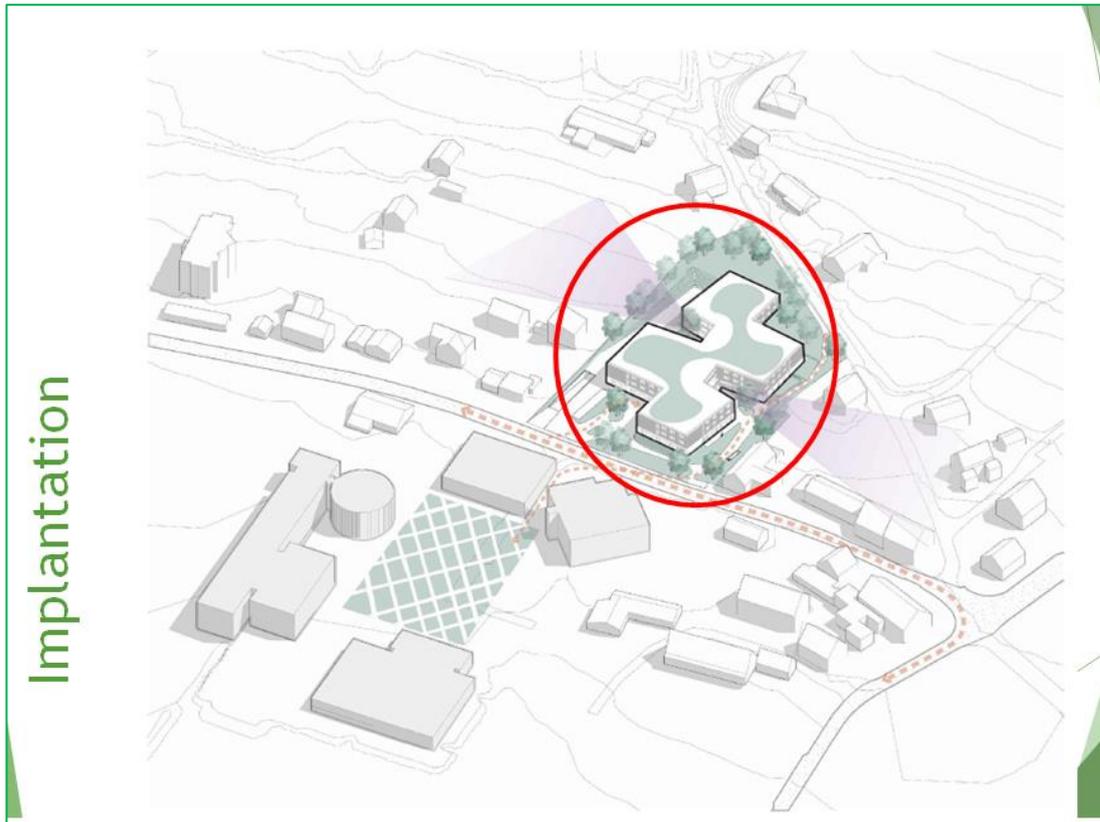
Etat de situation

VENTE DES PARCELLES

RF 76 de 4'461m²
RF 5854 de 3'000m²

Plan de situation





Prochaine étape :

- Séance du Conseil général du 19 juin 2023
- Approbation de la vente des deux parcelles avec conditions particulières pour l'acquisition éventuelle du home les Lilas

M. le Président demande s'il y a des questions et/ ou demandes particulières concernant cette présentation.

Constatant que cela n'est pas le cas, il passe au dernier point à l'ordre du jour de cette séance soit les divers.

10. Divers

M. le Président, informe avoir reçu en amont une question de **M. Nicolas Bugnon** dont nous en avons déjà parlé plutôt, adressée au Conseil communal. Il passe la parole à **M. Nicolas Bugnon, groupe Gauche Plurielle** qui donne lecture de sa question déposée auprès du Conseil communal :

Sujet : Parking sauvage à la gare de Léchelles		
Déposée par : Nicolas Bugnon	Date de dépôt 16.05.2023	Dicastère Routes / Police communale

(Texte)

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Depuis quelques temps, la place de la gare de Léchelles est l'objet de parcages qui me semblent inappropriés, tout comme à plusieurs citoyens qui m'ont interpellé à ce sujet.

Il est effectivement intéressant que le rail soit promu grâce à une place de parking gratuite, mais les dérives se multiplient. Nous voyons de plus en plus fréquemment des voitures parkées en double file, débordant sur la route, voire carrément parkées sur la route, voyez les photos annexées.

Nous voyons maintenant des camping-car stationner à longueur d'année sur cette place. Nous voyons des véhicules se parker au-delà des limites du côté du passage à niveau direction Corcelles, empêchant même d'autres véhicules de passer depuis le chemin venant depuis la ferme de la Brameire. Une citoyenne a été dernièrement obligée d'appeler la police pour dégager la voie. Vers la gare, les voitures encombrant l'accès, se parkant également jusqu'aux abords de la voie de circulation ou même au milieu de la place.

Ainsi, je vous demande ce que vous prévoyez pour rétablir le bon fonctionnement, et la sécurité sur cette place et dans quels délais. Nous savons qu'une étude est en cours sur le secteur, mais on ne peut assurément pas trop attendre avant la mise en place de mesures.

Je vous remercie pour votre réponse, ainsi qu'évidemment pour votre action afin de résoudre ce problème.

Il rajoute à sa question dans quel horizon de temps l'on peut espérer avoir un résultat avec les CFF puisque l'on comprend que c'est les CFF qui décide sur cette place et est-ce que l'on ne peut vraiment rien faire sur le reste de la place ? Également si le projet de remaniement du quartier aura une influence sur les mesures entreprises ?

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, indique que concernant le temps et la réponse des CFF, le document a été transmis où l'on aimerait mettre ces points, quels types de panneaux on aimerait dans l'idée de leur préparer le travail pour que cela aille encore plus vite. C'est maintenant aux CFF de mettre à l'enquête. La marge de manœuvre de la Commune est très mince car, cela ne dépend que des CFF. Concernant la question sur le réaménagement du quartier, oui on profite de ce réaménagement pour travailler encore plus avec les CFF mais, cela sera aussi aux mains des CFF.

La Commune prépare des bords de chaussée qui soient adaptables si les CFF viennent avec un projet. Il rajoute que des éléments sont également prévus pour éviter le parage en double file voire le parage complet contre les barrières CFF.

M. le Président, ajoute que cette question sera tout de même versée à la liste des éléments à répondre par le Conseil communal.

M. Albert Pauchard, Syndic, indique que cette question recevra une réponse écrite de la part du Conseil communal, nous espérons d'ici le mois de septembre.

Mme Thalmann Désirée, Groupe Gauche plurielle est étonnée par la procédure de ce soir qui était toujours à la majorité évidente. Selon la règle, il faut toujours demander s'il y a des avis contraires ou des abstentions car il y en avait.

M. le Président indique qu'il en prend bonne note.

M. Jean Krebs, Groupe UDC-Indépendants UDF, a deux petites questions.

Lors de toutes les séances concernant la fusion des communes de Léchelles, Russy, Dompierre et Domdidier, un des arguments était un accès beaucoup plus facilité et beaucoup plus d'heures d'ouvertures du bureau communal. Lors d'un après-midi, il a constaté que l'Administration était fermée.

Qu'est-ce qui est prévu à Dompierre pour la future rentrée scolaire, sachant qu'il y a plusieurs milliers de véhicules qui circulent chaque jour. Il avait été proposé éventuellement une zone à 30 km/h dans une période limitée et signalée comme cela se fait au canton de Vaud. Quelque chose est en vigueur ou prévu ? Patrouilleurs scolaires ou Pédibus ?

M. Albert Pauchard, Syndic, indique que pour la première question, le Conseil communal a décidé de réduire les heures d'ouverture au public du guichet communal pour une simple et bonne raison. Nous avons constaté que la fréquentation du guichet se faisait sur certaines plages horaires et que des heures d'ouverture où l'on met en permanence du personnel à disposition ne permettait pas à ces personnes de pouvoir régler un certain nombre de dossiers. Nous avons donc en effet restreint les horaires qui n'ont à ce jour pas reçu de remarques de la population. Il tient compte évidemment de la remarque de M. Jean Krebs. Il rajoute que cela permet également de gérer et diminuer les heures supplémentaires du personnel. Les nouveaux horaires sont indiqués sur le site internet. Il est également constaté que la population utilise de plus en plus la messagerie et les prestations internet. Il est également ajouté que la Commune de Belmont-Broye avait la plus grande ouverture mais, qu'il est possible de prendre rendez-vous.

Pour la deuxième question, **M. Sébastien Formica**, Vice-Syndic, le Pédibus et les Patrouilleurs scolaires sont des bonnes idées mais il est très difficile de trouver des personnes disponibles. Un marquage au sol (Kit école) sera posé vers le passage piétons, en ce qui concerne la signalisation du canton de Vaud, cela n'est pas possible dans le canton de Fribourg. Cela ne se fait plus. En revanche, tout le marquage au sol sera refait pour la rentrée 2023-2024.

M. Jean Krebs, Groupe UDC-Indépendants UDF, demande si une limitation ponctuelle à 30 Km serait-elle envisageable ?

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, indique que cela n'est pas à l'ordre du jour mais, il est demain au SPC et va demander ce qu'il est possible de faire au niveau ponctuel sur une période de rentrée.

M. Ivan Thévoz, Groupe UDC-Indépendants UDF, lors du Conseil général du 11 avril 2022, il avait pris la parole pour mentionner la future problématique de l'auto-alimentation qui pourrait sévir en Suisse dans les prochaines années. Il avait proposé de transmettre la brochure de la Confédération qui s'intitule « Les provisions providentielles » à tous les ménages de notre Commune. Le 18 juillet 2022, à la suite d'un rappel de sa demande à l'Administration communale, il a reçu la réponse qu'un lien de cette brochure avait été mis sur le site internet de Belmont-Broye et que le Conseil communal allait regarder s'il était possible d'intégrer cette brochure dans le bulletin communal de l'automne ou de l'hiver 2022. Il lui semble qu'à ce jour, cela n'a pas été fait. Est-ce que le Conseil communal peut nous renseigner sur la possibilité d'insérer cette brochure dans l'un des prochains numéros du bulletin d'informations communales.

M. Albert Pauchard, Syndic, confirme que les informations de M. Ivan Thévoz sont tout à fait correctes. Néanmoins, le Conseil communal en a discuté et trouve la brochure quelque peu alarmiste pour être insérée dans un bulletin communal. Bien sûr, il s'agit là d'une question d'appréciation. Actuellement, il n'y a pas de message de la Confédération ou du Canton qui nous le demande.

M. Ivan Thévoz, Groupe UDC-Indépendants UDF, ajoute que selon ses informations des points de rencontre d'urgence (PRU) seront très prochainement mis en place par la Commune de Belmont-Broye et dans tout le canton. Ces brochures sont vivement recommandées par les Communes pour informer les habitants.

M. Albert Pauchard, Syndic indique que ces points sont déjà en place dans la commune. Il va se renseigner et si vivement conseillé par le Canton, le nécessaire sera fait.

M. Olivier Fischer, Groupe MBB, avec les travaux de l'école à Dompierre qui arrivent à termes très prochainement, il demande si une réflexion sur l'affectation future de l'école du Bastillon et de celle de la place de l'Eglise, qui vont vraisemblablement être libérées avec la mise en service de la nouvelle école va être faite.

M. Daniel Barras, Conseiller communal, indique qu'une réflexion se fera entre juin et juillet pour les deux bâtiments au niveau du Conseil communal. Les locaux du bâtiment de la Place de la Gare seront prêtés pour la préparation (décorations) du giron des musiques de 2024.

M. Baechler Nelson, Groupe Gauche Plurielle, a reçu des remarques de citoyens sur un retard dans l'affichage au pilier public pour le PAL.

M. Thierry Piccand, Administrateur, explique que le jour de la publication du PAL, il y avait plein de mises à l'enquête et le pilier public était couvert de documents. Il est fort possible que la personne n'ait pas vu le document ou qu'il était caché par d'autres documents.

Mme Marie-Claire Corminboeuf, Conseillère communale ajoute que la prochaine fête multiculturelle aura lieu le 4 juin 2023. Elle invite tout le monde à partager un repas ensemble et avec toute la population. Elle tient à remercier la commission culturelle.

M. le Président indique qu'il s'agit de la dernière séance de sa présidence, il remercie les membres de la confiance témoignée pour remplir ce rôle. Ce fut une expérience extrêmement enrichissante.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** rappelle que la prochaine séance du Conseil général est prévue le 19 juin à Dompierre.

Sur ce, il souhaite une bonne fin de soirée et invite les personnes présentes à une verrée.

M. le Président lève la séance à 21h23.

Au nom du Conseil général

Laurence Esseiva



Secrétaire

Dany Chardonnens



Président